

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE D'ISDES

45620

TÉLÉPHONE : 02.38.29.10.82

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 3 AVRIL 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le lundi 3 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal
28 mars 2023 légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de
Nombre de Conseillers Monsieur COLAS Christian, Maire.
En exercice : 15 Etaient présents : Mesdames et Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel,
Présents : 12 ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, CARROUÉE Henri, d'HÉROUVILLE Yolande, NOËL
Votants : 14 Samuel, PONSIGNON Eric, DEREAU-FRAUDET Adeline, PACAUD Anne-Christine,
CUISINIER Quentin, MORDELET Jonathan, Formant la majorité des membres en exercice.
Etait excusé : Monsieur PONSIGNON Eric ayant donné pouvoir à Monsieur ARNOULT
Dominique.
Etaient excusés : Madame BOUREY Anne, pouvoir à Monsieur COLAS Christian, Monsieur
DAVID Patrick, pouvoir à Madame PACAUD Anne-Christine.
Etait absente : Madame QUELIN Sophie.
Secrétaire de séance : Madame d'HÉROUVILLE Yolande.

La séance est ouverte à 18 h 00.

COMPTE DE GESTION 2022 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2022 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2022 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré. Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur COLAS Christian, Maire,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement Dépenses ou déficit	Fonctionnement Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		65 045,04 €.	29 367,06 €.	
Opérations de l'exercice	413 909,77 €.	460 165,89 €.	85 268,23 €.	57 826,63 €.
Totaux	413 909,77 €.	525 210,93 €.	114 635,29 €.	57 826,63 €.
Résultats de clôture		111 301,16 €.	56 808,66 €.	

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "EAU POTABLE"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		104 579,61 €.		98 264,27 €.
Opérations de l'exercice	58 314,25 €.	53 278,48€.	18 537,23 €.	25 601,35 €.
Totaux	58 314,25 €.	157 858,09 €.	18 537,23 €.	123 865,62 €.
Résultats de clôture		99 543,84 €.		105 328,39 €.

COMPTE ADMINISTRATIF POUR LE SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Libellé	Exploitation Dépenses ou déficit	Exploitation Recettes ou excédent	Investissement Dépenses ou déficit	Investissement Recettes ou excédent
Résultats reportés		117 513,11 €.		38 138,89 €.
Opérations de l'exercice	46 868,93 €.	49 105,96 €.	39 638,54 €.	20 734,75 €.
Totaux	46 868,93 €.	166 619,07 €.	39 638,54 €.	58 873,64 €.
Résultats de clôture		119 750,14 €.		19 235,10 €.

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent de fonctionnement de : 111 301,16 €.
 - o un déficit d'investissement de : 56 808,66 €.
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 54 492,50 €.
 - o affectation aux excédents capitalisés (ligne 1068) : 56 808,66 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : SERVICE "EAU POTABLE"

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent d'exploitation de : 99 543,84 €.
 - o un excédent d'investissement de : 105 328,39 €.
- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 99 543,84 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022 : SERVICE "ASSAINISSEMENT"

Le Conseil Municipal,

- constatant que les comptes de gestion et administratif font apparaître :
 - o un excédent d'exploitation de : 119 750,14 €.
 - o un excédent d'investissement de : 19 235,10 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :
 - o affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : 119 750,14 €.

TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,27 %

SUBVENTION 2023

- Le Réveil de Sennely : 450,00 €.
- La dépense correspondante, soit 450 €, sera inscrite au budget primitif 2023, article 6574.

BUDGET PRIMITIF 2023 – COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 de la Commune, qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2022, à 524 023,50 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 227 102,16 € en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE « EAU POTABLE »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 du service « eau potable », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2022, à 151 154,84 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 199 848,23 € en recettes et dépenses d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2023 – SERVICE « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2023 du service « assainissement », qui s'équilibre, avec reprise des résultats de l'exercice 2022, à 167 532,14 € en recettes et dépenses d'exploitation et à 149 548,24 € en recettes et dépenses d'investissement.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal fixe ainsi la composition des commissions municipales :

Appel d'offres et adjudication :

Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel, ARNOULT Dominique, MARIE Olivier ;
suppléants : Monsieur CARROUÉE Henri, Mesdames QUELIN Sophie, et PACAUD Anne-Christine.

Travaux :

Messieurs ARNOULT Dominique, NOËL Samuel, Madame QUELIN Sophie, Messieurs PONSIGNON Eric, DAVID Patrick.

Finances :

Messieurs COLAS Christian, d'HÉROUVILLE Emmanuel, ARNOULT Dominique, MARIE Olivier, NOËL Samuel, Madame PACAUD Anne-Christine, Monsieur DAVID Patrick.

Information et communication :

Mesdames d'HÉROUVILLE Yolande, DEREAU-FRAUDET Adeline, Monsieur MORDELET Jonathan.

Fleurissement et espaces verts :

Mesdames QUELIN Sophie, BOUREY Anne, Monsieur CUISINIER Quentin.

Déléguées aux associations :

Madame BOUREY Anne.

DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Sont élus délégués du Conseil Municipal dans les organismes extérieurs :

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (S.I.I.S.) Isdes - Vannes - Villemurlin :

Monsieur COLAS Christian, Monsieur NOËL Samuel, Madame BOUREY Anne ;
suppléantes : Mesdames QUELIN Sophie, DEREAU-FRAUDET Adeline.

SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire :

Titulaire : Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel ; suppléante : Madame QUELIN Sophie.

PETR FORÊT D'ORLÉANS LOIRE-SOLOGNE

Monsieur COLAS Christian, Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel.

Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron :

Monsieur d'HÉROUVILLE Emmanuel.

Correspondant Sécurité Civile :

Monsieur NOËL Samuel.

Correspondant Sécurité Routière :

Monsieur PONSIGNON Eric.

Correspondant Défense :
Monsieur CARROUÉE Henri.

Représentant communal au CNAS :
Monsieur ARNOULT Dominique.

LOCATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AL, N° 401, POUR STOCKAGE DE BOIS COUPÉ - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations en date des 1^{er} mars 2021 et 11 mars 2022 et les conventions correspondantes, accordant à Monsieur CUISINIER Quentin la location de manière précaire, révoicable et rémunérée, d'une parcelle de terrain communal sise route de Sully et propose le renouvellement de cette convention.

Monsieur CUISINIER quitte la salle.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de cette location, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, moyennant un loyer annuel de deux cents euros, en précisant que la convention devra clairement définir les limites d'utilisation de la parcelle en question (aucune construction permanente par exemple).

MISE À JOUR DEVIS RÉFECTION DES TROTTOIRS ET EAUX PLUVIALES (GRANDE RUE, CÔTÉ IMPAIR)

A la suite de la visite de la DDT du 20 janvier 2023, confirmant les travaux de rénovation de la chaussée en centre bourg par le Département pour le début de l'été 2023, il a été nécessaire de prévoir une rénovation préalable des caniveaux et bordures de trottoirs très endommagés.

Il a donc été demandé un complément de devis à la société CASSIER TP, retenue le 6 janvier dernier pour exécuter les travaux sur les trottoirs. Le devis complémentaire s'élève à 13.307,50 € HT.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour passer une commande de l'ensemble des travaux pour un montant total de 50.101,50 € HT (soit 60.121,80 € TTC), les travaux devant être réalisés avant fin Juin.

Les dossiers de demandes de subvention auprès de la DETR et du Département ayant déjà été déposés, le Conseil autorise le Maire à demander une aide complémentaire du Fonds de Concours de la Communauté de Communes pour 50 % du reste à payer, conformément à la convention existant avec Val de Sully.

INFORMATIONS DIVERSES :

Fibre : en cours de déploiement chez les particuliers ; vérifier que l'adressage est bien à jour sur la base nationale.

Jeunes du village ; les premières candidatures de job d'été arrivent en mairie ; le budget voté ce jour prévoit une somme analogue à 2022 pour environ 10 contrats.

La séance est levée à 20 h 00.

Pour extrait,

Le Maire,



C. COLAS.